



Musée Alice Taverne

Vie quotidienne de 1840 à 1950

Etablissement contrôlé par la Direction des Musées de France

et géré par l'Association « Les Amis du Musée Alice Taverne »

89, rue de la Grye - 42820 AMBIERLE

Tél : 04.77.65.60.99 – alice.taverne@wanadoo.fr - www.museealicetaverne.fr

Ambierle, le 21 mai 20XX

École primaire de XX

Mme XX

DEVIS pour votre visite prévue le lundi 20 juin 20XX

Organisation de votre visite :

	Groupe A 12 élèves	Groupe B 13 élèves
9h30 à 10h30	Vie quotidienne	
10h30 à 11h00	Pause	
11h00 à 12h00	C'est la récré !	
12h à 13h30	Pause déjeuner	
13h30 à 14h30	Imprimerie	Visite libre
14h30 à 15h30	Visite libre	Imprimerie

Tarif de votre visite :

	Tarif par élève	Nombre d'élèves	Total
Droit d'entrée	2,50 €	25	62,50 €
Vie quotidienne	1,50 €	25	37,50 €
C'est la récré !	2,50 €	25	62,50 €
Imprimerie	3,50 €	25	87,50 €
Total à payer			250,00 €
Arrhes à verser à la réservation (30%)			75,00 €

1 accompagnateur gratuit pour 7 élèves. 5,00 € / accompagnateur supplémentaire

Pour toute demande de renseignement, n'hésitez pas à me contacter au musée.

Cordiales salutations,
Aurélie Léonard, animatrice

A noter :

•Les enseignants et les accompagnateurs sont responsables de leurs groupes. En visite autonome ou guidée, ils sont priés de veiller à la bonne conduite de leurs élèves. Les animateurs du musée se chargent de la visite et non de la discipline. Dans le cas d'un manque de discipline, la visite peut être suspendue sans remboursement, le musée ne sera pas responsable des dommages corporels, et les dommages matériels éventuels seront à la charge des établissements scolaires.

•Pour les activités avec un animateur du musée, la réservation est une option de visite à confirmer par le paiement de 30% d'arrhes, au plus tard deux semaines avant la date de la venue au musée. Modes de paiement acceptés : chèque, mandat administratif (réservé aux établissements publics), cartes Pass' Région et Pass Culture. En cas d'annulation : plus de huit jours avant la visite, le remboursement des sommes versées sera effectué. Moins de huit jours avant la visite, les arrhes ne seront pas restituées. **Les prises de vues (photographies et vidéos) sont strictement interdites pendant la visite guidée** ; elles sont cependant autorisées en visite libre.